



HAL
open science

Décorations

Frédéric Caille

► **To cite this version:**

| Frédéric Caille. Décorations. Dictionnaire critique de la République, 2002. hal-03150592

HAL Id: hal-03150592

<https://hal.science/hal-03150592>

Submitted on 23 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Frédéric CAILLE
Université de Haute-Alsace

Notice dans : DUCLERT Vincent et PROCHASSON Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, pp. 823-828.

DECORATIONS

Faut-il, au vu du désintérêt, assez considérable, de la curiosité savante présente et passée pour l'objet historiographique et sociologique « décorations », admettre avec Pierre Bourdieu que pour tout rite d'investiture ou d'institution une « disposition réflexive » est une menace pour la bonne circulation du pouvoir symbolique et de l'autorité ? Une chose reste certaine : ce désintérêt ne peut aisément se revendiquer ni de l'Etat républicain - qui continue d'instruire annuellement 14.000 dossiers de promotion pour son insigne le plus prestigieux, plusieurs dizaines de milliers probablement pour l'ensemble des autres décorations - ni de ses citoyens : comment croire à la totale inanité des décorations et de leurs effets pour les 110.000 légionnaires, les 185.000 porteurs du Mérite, les 400.000 titulaires de la Médaille militaire ? En février 1996 (lettre au Premier ministre), le président Jacques Chirac a réaffirmé que les ordres honorifiques « concourent au prestige et à l'esprit de service dans notre pays », souhaité que les Français puissent davantage s'y reconnaître, et s'est engagé à veiller personnellement au respect de la diversité socioprofessionnelle, géographique, hiérarchique et de genre (80 femmes titulaires du ruban rouge en 1952, 3.000 en 1997) de la population des récompensés.

La démocratisation de l'accès aux insignes honorifiques et la massification de leurs usages au XIXe siècle sont indissociables du cheminement de la république en France, dont les décorations sont l'un des instruments les plus familiers et caractéristiques. Mais c'est de manière discrète que les questions relevant de leur légitimité, morale et métaphysique, politique ou institutionnelle, émergent de la pensée républicaine. Les débats parlementaires de la Troisième République sont à ce titre révélateurs : le paradoxe du rapport républicain aux signes distinctifs de mérite individuel réside moins dans la rareté des discours, même si les décorations demeurent une préoccupation très marginale des travaux juridiques, constitutionnels ou philosophiques, que dans la difficulté de ceux-ci, hors les Lumières, à s'extraire des seules données de l'expérience historique. Singulier contraste d'un siècle qui rapporte une pratique décorative qu'il ignore (en sa forme démocratique) aux principes les plus élevés, et d'un autre qui échoue à rapporter ces principes à une pratique qui l'envahit.

De 1745 à 1792 pourtant, Diderot, Dragonetti, Rousseau, Mirabeau ou Gorani sont quelques-uns de ceux qui accordent une place réservée à l'usage des décorations dans leurs réflexions sur les motifs effectifs du mérite social, sur la frontière de la vertu et des devoirs, sur la contribution au bien public des marques d'honneur et de l'estime de soi, et même sur la capacité de construire, dira Rousseau,

« des hommes qui ne sont point à vendre ». C'est d'ailleurs en se réclamant pour partie de ces hautes perspectives, mais non sans ambivalence, que Bonaparte et Roederer parviendront, difficilement, à convaincre sous le Consulat de l'institution de la Légion d'honneur (à l'origine titre honorifique et de rente d'une élite citoyenne ayant juré fidélité à la République et à son gouvernement, et qui n'est doté d'un insigne, pour devenir décoration, que par le décret impérial du 11 juillet 1804).

Le principal effet du coup de force est de renverser, pour les deux siècles suivants, l'importance relative des principes et des usages quant à la question des décorations en république. Plus qu'en nulle autre matière, à mesure qu'elle s'éloigne de ses modèles idéaux, la république paraît à l'égard des décorations devoir se ranger aux catégories d'une expérience nationale et historique. La Légion d'honneur partage le destin des institutions napoléoniennes dont le brevet en républicanisme continuera longtemps d'être disputé ; elle n'en constitue pas moins le premier ordre honorifique de mérite moderne, la première « décoration-ordre de chevalerie » dans une société non aristocratique. Un modèle voué à l'universel, et dont l'exemple s'est depuis mondialisé.

Média de l'invisible, les décorations objectivent et matérialisent le mérite et le démérite, forcent par les symboles les portes de l'imagination. L'un des premiers grands supports de communication, le *Supplément Illustré du Petit Journal* (un million d'exemplaires quotidiens en 1880), suffit pour saisir la variété des moyens de publicisation tant des insignes que de la pratique des décorations au long de la Troisième République (illustrations, imprimés, cérémonies, école primaire), succès qui les exposera aux pressions de tous les clientélismes. Sous le titre « Affaire Zola », l'une des gravures présente le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur qui doit se prononcer sur l'homme accusé d'insulter, dit la légende, « ceux qui teignent de leur sang le ruban qu'ils portent », et qui le suspendra le 26 juillet 1898 de son grade d'officier. Quarante et une décorations civiles sont créées par la Troisième République, la plus grande part n'étant remplacées qu'en 1963 par l'ordre national du Mérite.

Multiplicités, il faudrait s'y attarder, de la résonance des décorations dans l'esprit des Français des deux derniers siècles. Les républiques n'héritent pas seulement, avec le précédent de la Légion, de la réussite d'un outil de gouvernement des sociétés démocratiques. Dans le cœur des élites, comme des populations, le ruban rouge tire son étoffe des fils qu'il entrecroise : légende napoléonienne, courage militaire, dévouement citoyen, imaginaire élitair, grandeur du Souverain et de l'Etat. L'« Etoile d'honneur », et nombre parmi les décorations nées ou devenues républicaines - médailles d'honneur pour Actes de courage et de dévouement (1831), Médaille Militaire (1852), Palmes académiques (1808 comme titre et 1866 comme décorations), Mérite agricole (1883), Croix de guerre (1915), Ordre de la Libération (1940) - sont des archétypes de « l'apparente neutralité des formes matérielles » dont a parlé Gérard Noiriel. Les décorations, objets métalliques suspendus à un ruban, sédimentent les mémoires collectives. Des plus individuelles aux plus socialisées, de l'héroïsme aux stratégies

sociales, de l'orgueil des puissants à la reconnaissance des humbles, comme le confesse à sa manière Louis Guilloux, témoin parmi des millions depuis *La maison du peuple*, juste avant la Première Guerre Mondiale : « Il avait toujours travaillé pour M. Saris, qui lui avait fait donner la médaille des bons serviteurs. Mon grand-père avait mis cette médaille dans un cadre qui était accroché au mur ». L'une des clefs, probablement, de ce paradoxe d'une « république de décorés » qui est encore le nôtre.

En matière de décorations comme d'honneurs publics, la République a un modèle antique. « Si l'on analysait, affirme en 1767 Hyacinthe Dragonetti, cet amour de la patrie si célèbre chez les Grecs et les Romains, on verrait qu'il ne différait point de l'amour propre », et que « ces républicains qui en apparence se dévouaient pour la Patrie, ne consultaient que leur propre avantage ». Pour cet avocat napolitain, dont le *Traité des vertus et des récompenses* prend au XIXe siècle valeur de référence de la pensée sur les décorations, « les récompenses sont le seul lien capable de réunir l'intérêt particulier avec le bien public ». L'exemple antique vaut pour preuve que, dès lors que la grandeur des nations de l'antiquité était parvenue à se déconcentrer, « chacun confondit ses intérêts avec ceux du public, et tous les rayons de la gloire de la République se réfléchissaient sur tous ses membres ». Astre radieux, la république irradie à proportion de la convergence des intérêts auxquels elle assure un aboutissement équitable et glorieux.

Il est inutile de disputer les contours de ce qui est récompensé. Le problème des signes et décorations en république est de constitution politique. La république, considère au même moment Rousseau dans son manuscrit sur les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, se doit d'abord de « faire en sorte que tous les Citoyens se sentent incessamment sous les yeux du public ». Elle doit soutenir l'émulation pour des rangs « où la seule approbation publique mène, et d'où le blâme peut toujours faire déchoir ». Elle doit aider le citoyen à se respecter au nom de ce qui lui vaut qu'on le respecte : « Je voudrais que tous les grades, tous les emplois, toutes les récompenses honorifiques, se marquassent par des signes extérieurs, qu'il ne fut jamais permis à un homme en place de marcher incognito, que les marques de son rang ou de sa dignité le suivissent par-tout, afin que le peuple le respectât toujours, et qu'il se respectât toujours, lui-même ; qu'il put ainsi toujours dominer l'opulence ». Rousseau plaide l'absolue nécessité des décorations pour préserver une nation de la corruption. La généralisation des monnaies d'honneur est le seul moyen de se préserver de cette circulation sans traces qui est celle de l'argent, qui fait les pillards et les traîtres, et met à l'enchère l'intérêt collectif et la liberté. Il ne s'agit pas de finances publiques, de puiser dans un « trésor d'honneur » que l'on sait depuis Montaigne par définition inépuisable. Certes, « on ne peut faire agir les hommes que par leur intérêt », mais il faut à celui-ci un aliment qui ne soit point réductible au pécuniaire, « ressort le plus faible et le plus vain (...) pour faire marcher à son but la machine politique, le plus fort et le plus sûr pour l'en détourner ».

La pensée du XVIII^e siècle sur l'importance des récompenses honorifiques n'est pas que républicaine, et ne se limite pas aux décorations. « Avec des statues et des échafauds, on peut tout faire », car « le premier secret de la bonne politique, comme de la saine philosophie, est de faire concourir l'amour-propre au bien de l'humanité », affirme en 1787 l'auteur de *La morale en action* (1783), ouvrage symbole et mot d'ordre de l'ensemble des dispositifs de moralisation par l'exemple au fil du XIX^e siècle. Récompenser plutôt que punir ? La doctrine utilitaire, de Bentham à Mill, reprendra ce projet d'un « panoptique de la vertu », dont participent les décorations accessibles au plus grand nombre, les prix de vertu, plus tard les « héros du devoir » de la presse populaire. Les signes distinctifs de mérite sont susceptibles de multiples usages et leur équivoque, du point de vue républicain, traverse déjà les assemblées révolutionnaires. Les décorations militaires survivent à l'abolition du 30 juillet 1791 de « toute décoration, tout signe extérieur qui suppose des distinctions de naissance », pour disparaître à leur tour en octobre 1792, et la Constitution de l'an III s'arrête en 1795, comme celle de 1793, au principe que « nul ne peut porter des marques distinctes qui rappellent des fonctions exercées ou des services rendus ». Si elles décernent quelques médailles jusqu'en juin 1790, les assemblées peinent visiblement à remplir leurs objectifs, « statuer s'il y aura une distinction nationale unique qui pourra être accordée aux vertus, aux talents et aux services rendus à l'Etat » (1791), ou « s'il convient que, dans une république, on conserve quelque marque distinctive » (1792). Elles se rangent donc au parti de la prohibition totale, le Directoire revenant à la récompense de la valeur militaire par le don de drapeaux et d'« armes d'honneur » gravées. Seuls deux des cahiers présentés devant les Etats généraux de 1789, du tiers état de Draguignan et de Paris, dont se revendiqueront au Tribunat les défenseurs de la Légion, en appellent à la création d'une « récompense honorable et civique, purement personnelle et non héréditaire », qui serait attribuée « aux citoyens de toutes les classes qui l'auront méritée par l'éminence de leurs vertus patriotiques ou l'importance de leurs services ».

Aux pratiques cérémonielles ou de célébration des grands hommes, les décorations ajoutent un principe qui, fondant leur singularité comme outils de gouvernement, ne menace pas moins en permanence de subvertir leurs objectifs en république : l'instrumentation individuelle de la grandeur, du prestige, de l'honneur. Moines soldats, hospitaliers, ordres de chevalerie, leur historiographie spécialisée, leur mythologie, témoignent jusqu'à nous qu'elles puisent au plus profond de l'histoire et de l'imaginaire aristocratiques. Car les décorations de l'Ancien régime marquent d'abord des hiérarchies d'honneur dont la codification, comme l'a souligné Arlette Jouanna, manifeste le pouvoir normalisateur du souverain. Elles exaltent l'omnipotence du roi, seul à même, selon sa volonté, de reconnaître les mérites des humbles et de renverser les puissants. Elle délimitent surtout les frontières d'aristocraties qui, à compter du XVII^e siècle, s'identifient et se définissent de manière croissante par leur relation au pouvoir, et dont l'avenir social résulte des positions au sein de l'appareil d'Etat. L'ordre de Saint-Louis est créé par le Roi-Soleil en 1693 à la convergence de cette double évolution, inaugurant la chevalerie de mérite en faveur des officiers catholiques rendant dix ans de présence dans

les armées royales, pour la première fois sans conditions de naissance. Son ruban, rouge feu, son appellation familière d'ordre le plus populaire de la société monarchique, « la Croix », sa contribution au redressement militaire, contribueront à accorder sa mémoire à celle naissante du premier ordre du XIXe siècle. Continuité symbolique, et probablement inspiration directe, les rubans rouges manifestent d'un siècle à l'autre le renforcement d'une même dialectique, pour les serviteurs de l'Etat, de la soumission et de la reconnaissance des services. Les rubans sont les instruments de cette « universalisation symbolique des intérêts particuliers qui, même si elle est entreprise à des fins de légitimation ou de mobilisation, fait inévitablement avancer l'universel », dont a parlé Pierre Bourdieu, soulignant que pour les élites, « s'il n'est sans doute pas de groupe dirigeant qui ait réuni plus d'assurances – titre de propriété, titre scolaire et, parfois, titre de noblesse – que la grande noblesse d'Etat, il n'en est pas qui doive donner autant d'assurances : notamment en matière de compétences et de dévouement à l'universel ». Les rubans rouges tirent leur fils jusqu'à nous, et partagent avec les projets républicains l'ambition, au moins formelle, de concourir à l'émulation des intérêts personnels en faveur du bien public, et de réaffirmer la primauté des critères de mérite social, issus du souverain et de l'Etat, sur les hiérarchies de la richesse.

Les filiations ne peuvent masquer le défi qu'imposent les décoration d'Ancien Régime au projet républicain d'une fondation indissociablement politique, sociale, individuelle. Les insignes d'honneur n'étaient pas seulement de la morale, comme le dira plus tard Stendhal. Ils affichent la splendeur qui s'invite dans la vaste salle des Etats généraux : « Nous avons, écrit à sa femme en mai 1789 l'un des délégués (cité par Timothy Tackett), beaucoup de grands seigneurs dans notre chambre, cordons bleus, cordons rouges, croix de toutes couleurs et de toutes formes ». Sur un siècle pourtant, en matière de respect des hiérarchies de statut, les rébellions populaires dessinent selon Jean Nicolas un monde paysan-villageois qui « passe de la grogne spontanée au refus de principe, dressant le droit égalitaire contre la théorie pyramidale ». L'héritage et la pratique des décorations, comment s'en étonner, nourrissent le symétrique inversé des mécaniques de l'intérêt et de l'estime de soi, le rêve républicain dans son habit libertaire et de réforme des individus.

« Les décorations, les symboles ! signes éternels de ralliement pour les factieux ! germe de vanité infecte pour une classe de citoyen, et de subordination servile pour tous les autres ! source intarissable de corruption pour la nature humaine ! », martèle en 1784 Mirabeau, qui signe des *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, fulgurant bréviaire de la pensée républicaine radicale et abolitionniste des deux siècles suivants en la matière, et que justifie un projet d'ordre de chevalerie de la jeune république américaine. Nourri de l'expérience pratique, rejoignant les chroniques et la critique moraliste de la société de cour, le propos débouche en une simple leçon : les ordres de chevalerie et les décorations, héréditaires ou pas, maintiennent dans la puissance des signes sur lesquels s'appuient toutes les noblesses. La critique de la matérialisation de « l'insigne », au sens premier « qui s'impose ou est

digne de s'imposer à l'attention », semble anticiper le passage lexical alors tout juste engagé vers « l'insigne », « marque extérieure et distinctive d'une dignité, d'une fonction, d'un grade », selon l'emploi moderne (rare avant 1821 dit le *Robert*). « L'homme met naturellement à tout de l'étiquette : il associe ou substitue le signe à la chose. Le signe le subjugué tellement, qu'il met plus d'importance à sa conformité avec le formulaire établi, qu'aux sentimens vrais, aux motifs honnêtes, aux actions utiles ». Là où Rousseau rêve la transparence des jeux de l'estime et de l'opinion, Mirabeau (et Chamfort) s'abandonnent au mirage « d'une liberté de principes et de pensées qui ne se soumette qu'à la raison seule ». Ils ne relèvent que le vertigineux danger pour « l'âme d'un républicain » des signes de l'insigne, et plus largement « des formules, des distinctions, des supériorités de convention, des prérogatives de rang, des bienséances ». Jules Barni, reconnaissant un peu vite en 1872 dans son *Manuel Républicain* qu'« il faudrait désespérer de l'avenir de la république chez un peuple qui ne saurait pas s'affranchir de la manie des décorations », partagera l'appel lancé un siècle plus tôt à un citoyen républicain que l'on somme « en un mot d'être lui, de n'être que lui, de ne s'estimer que par lui ». Il se rangera à l'avis d'une « énergique parole de Kant » : « celui qui se fait ver n'a plus le droit de se plaindre d'être écrasé ».

L'historiographie des usages sociaux et institutionnels des décorations au sein des républiques françaises, encore balbutiante, ne permet guère d'arbitrer entre ces utopies républicaines rivales et complémentaires. Dans *Paris en l'an 2000*, pronostique en 1869 le docteur Tony Moilin, le gouvernement a fait brûler les parchemins des individus se disant « nobles », puis leur a tiré au sort des noms « choisis exprès parmi les plus vulgaires et les plus ridicules ». « Mais de toutes les récompenses nationales, celle qui est la plus recherchée et la plus estimée, celle que tous désirent avoir, c'est la récompense dite : *La République*. C'est un petit joyau en or représentant l'image de la République, et qu'on peut facilement porter sur soi en l'attachant avec un ruban de couleur rouge. »

AULARD A., « Le centenaire de la Légion d'Honneur », *Études et leçons sur la Révolution française*, Alcan, 1904.

CAILLE F., « La vertu en administration. La médaille de sauvetage, une signalétique officielle du mérite moral au XIXe siècle », *Genèses (Sciences sociales et histoire)*, sept. 1997 ; « Les distinctions honorifiques comme modalité de l'action publique : esquisse d'une sociographie des médaillés du dévouement courageux (1851-1896) », Kaluszynski M. et Wahnich S. (dir.), *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, L'Harmattan, 1998.

CHEFDEBIEN (De) A. et GALIMARD FLAVIGNY B., *La Légion d'honneur. Un Ordre au service de la Nation*, Découvertes Gallimard, 2002. (Avec une bibliographie de publications de caractère officiel ou de collectionneurs depuis un siècle).

DUMONS B. et POLLET G., « Une distinction républicaine : les médailles du travail au tournant des XIXe et XXe siècles. Éclairage sur le modèle républicain de la citoyenneté », *Cultures et folklores républicains*, Éditions du C.T.H.S., 1995.

FEBVRE L., « *Honneur et Patrie* », Perrin, 1996. (Les notes d'un cours de 1945-47 sur les deux valeurs formant devise de la Légion d'honneur).